

BERNIER, J. (2021), *L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LES MONDES DU TRAVAIL*, LAVAL, PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, 214 P.

Lecture par Mathilde Henky

De Boeck Supérieur | « Négociations »

2021/1 n° 35 | pages 149 à 151

ISSN 1780-9231

ISBN 9782807394629

DOI 10.3917/neg.035.0149

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-negociations-2021-1-page-149.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LECTURES / RELECTURES

Bernier, J. (2021)

***L'intelligence artificielle
et les mondes du travail***

Laval, Presses de l'Université Laval, 214 p.

Lecture par Mathilde Henky¹
Université Paris-Dauphine, IRISSO

Cet ouvrage collectif a pour ambition de brosser un panorama des transformations du monde du travail avec l'émergence du numérique. Dès l'introduction, Jean Bernier précise que le numérique, incluant l'intelligence artificielle (IA), est décliné « sur une gamme très étendue allant du télétravail jusqu'aux algorithmes et aux robots intelligents, en passant par des machines exécutant des tâches physiques, sans oublier les plateformes numériques » (p. 8). Par « transformation des mondes du travail », il s'agit de saisir, d'une part, la manière dont les entreprises revoient leur mode de production des produits et des services en passant par la sous-traitance, l'encadrement et le contrôle des travailleurs, la redistribution des tâches administratives et comptables. D'autre part, il s'agit de montrer que les nouvelles technologies redistribuent le marché du travail avec la disparition de certains emplois et la création d'autres, ainsi que l'apparition de travailleurs de plateforme au statut mal défini. Les auteur.es, avocat.es, conseiller.es en éthique ainsi que chercheurs et chercheuses en sciences de gestion, sociologie, philosophie, sciences politiques, gestion des ressources humaines et communication soulèvent alors les enjeux sociaux, éthiques, juridiques et économiques relatifs à ces transformations. En traitant par exemple la frontière entre vie privée et vie professionnelle avec le télétravail ou « la métamorphose en cours du rapport entre l'entreprise et le salarié » (p. 9), les auteur.es ouvrent des pistes de réflexion, voire proposent des solutions, pour répondre aux problèmes soulevés.

La première partie regroupe quatre chapitres visant à identifier les transformations des mondes du travail. Le premier et le dernier chapitre de cette partie traitent davantage de la transformation du contenu de l'activité de travail. Après avoir réalisé un état des lieux historique de ce qui est appelé la « révolution numérique », Julie M.-É. Garneau liste ensuite les six objets numériques participant à la transformation du travail et énumère leurs effets, à savoir le contrôle des travailleurs, la gestion de la performance des entreprises, la

1. mathilde.henky@dauphine.eu

sécurité des données et la perte de jugement professionnel. À partir d'une étude de cas réalisée en sciences de gestion, Marc Antonin Hennebert et Rémi Bourguignon soulèvent la question de la requalification de la main-d'œuvre des gestionnaires en ressources humaines suite à l'introduction d'outils automatisant certaines tâches et dressent une typologie des travailleurs face à ces transformations de leur activité. Insistant sur la nécessité de former les salariés, ils montrent en parallèle qu'en ce qui concerne les plateformes de travail numérique, des applications se sont substituées aux gestionnaires en ressources humaines. Cette étude de cas fait alors écho aux deux chapitres traitant les problématiques de création et destruction d'emploi sous deux aspects distincts. Dans une approche philosophique et éthique, David Rocheleau-Houle et Jocelyn Maclure portent une attention particulière sur les inégalités socio-économiques en soulignant que les risques et bénéfices liés au déploiement de l'IA ne peuvent être redistribués de manière inéquitable. Pour éviter une hausse des inégalités de genre et de classe et protéger les plus vulnérables, les auteurs proposent des solutions, comme la taxe sur les robots, les revenus minimaux ou la possibilité d'augmenter la progressivité de l'imposition. Ils en exposent également leurs limites. Dans une approche en gestion des ressources humaines, Évelyne Léonard cherche à saisir la reconfiguration de (nouveaux) acteurs sociaux devant les transformations du marché du travail et des conditions de travail. En interrogeant leur imbrication et leur méthode d'action, elle souligne la nécessité, d'une part de réguler le contrôle du travail, d'autre part de former les travailleurs pour s'approprier ces outils. Elle pose enfin la question de la liberté d'association et d'accès à la négociation collective des travailleurs indépendants.

La deuxième partie regroupe quatre chapitres traitant des nouveaux modes de régulation du travail. Trois chapitres se font écho en montrant à la fois la nécessité de protéger législativement les travailleurs des plateformes, tout en rendant compte de la disparité des revendications de ces travailleurs et des types de plateformes numériques. Selon Mathilde Baril-Jannard, les technologies de l'information et de la communication ont influencé le modèle organisationnel des entreprises en les fragmentant. Par ailleurs, elles ont multiplié les statuts des travailleurs, notamment avec l'apparition des travailleurs de plateforme. Elle expose la nécessité de protéger ces travailleurs avec l'adoption d'un régime de protection sociale particulier et un droit d'accès aux syndicats pour ces derniers. Emmanuel Dockès nuance cette position en établissant une typologie des plateformes, montrant que certaines d'entre elles sont des employeurs quand d'autres sont des intermédiaires. À partir du moment où l'employeur ou le client de la plateforme exerce un contrôle sur les modes de production ou le service rendu, les travailleurs devraient être qualifiés de salariés et bénéficier du droit social. Dans une perspective sociologique, Mircea Vulture et Lucie Enel montrent que l'ensemble des travailleurs de plateforme ne souhaitent pas être reconnus comme salariés en fonction de leurs caractéristiques socioprofessionnelles, ce qui explique, au-delà de l'absence de syndicat, les difficultés d'une mobilisation collective pour une reconnaissance

de ce statut. La recherche exploratoire présentée permet aussi de montrer que les disparités territoriales freinent les mobilisations collectives. Enfin, dans un chapitre à part, deux praticiennes du droit, Dalia Gesualdi-Fecteau et Geneviève Richard, s'attachent à montrer les limites de l'« hyperconnectivité ». Après avoir rappelé l'encadrement juridique de la durée du travail au Québec et évoqué le droit à la déconnexion, elles mettent en lumière les limites d'une approche exclusivement législative en montrant, d'une part, que les entreprises font pression pour définir leurs propres règles et, d'autre part, que les salariés ne sont pas toujours en mesure de faire valoir leurs droits.

Se parant de tous discours technophiles ou technophobes, l'ouvrage a le mérite de nourrir la réflexion par la diversité des sujets et enjeux abordés ainsi que par la diversité des sources bibliographiques mobilisées. Certains auteurs portent une attention particulière aux mots qui sont apparus avec l'essor des nouvelles technologies, comme, par exemple, la « révolution numérique ». Or, à travers une revue de littérature exposée au début de certains chapitres, les ruptures sociales et économiques liées aux nouvelles technologies ne semblent pas si évidentes que cela, *a contrario* du discours commun ambiant. Ce travail collectif offre des ressources utiles pour mettre à distance cette novlangue tout en mettant en lumière la diversité des objets et enjeux qui se cachent derrière des termes comme « le numérique » ou « l'intelligence artificielle ». En traitant à la fois des plateformes numériques, du télétravail et des algorithmes, les auteurs mettent en perspective les mondes du travail et leurs transformations à travers la diversité des outils, des formes d'organisation, des statuts de travailleurs. Parler des mondes du travail permet de mettre en évidence cette fragmentation des entreprises et des travailleurs ainsi que leurs statuts. Les auteurs exposent alors clairement les négociations sociojuridiques en cours, ou qui devraient advenir à terme, afin de rééquilibrer l'asymétrie de pouvoir entre employeurs et travailleurs. Malgré la qualité des constats, l'ouvrage s'appuie sur peu d'études empiriques. Or, ces études permettraient d'illustrer la manière dont s'organisent ces négociations. Elles permettraient également de rendre compte des rapports de pouvoir entre les acteurs mobilisés dans le cadre de ces négociations en fonction des espaces sociaux auxquels ils appartiennent. Par ailleurs, les enjeux liés à ces négociations semblent se distinguer en fonction du statut des entreprises et des travailleurs. Pour l'illustrer plus précisément, peut-être aurait-il fallu différencier, d'une part, les problématiques inhérentes au déploiement des nouvelles technologies et, d'autre part, les problématiques liées à des questions de rentabilité et de réduction des coûts des entreprises sous couvert des nouvelles technologies. Enfin, la terminologie autour du numérique mériterait d'être éclaircie et stabilisée : qu'entend-on par « développement de l'économie numérique » (p. 7) ? Est-ce le même processus que la numérisation ou « la dématérialisation » (p. 8) ? Quelles définitions donner à ces mots gravitant autour du numérique ? Au-delà de ces questions, l'état des lieux critique et habilement mené en fait un ouvrage stimulant pour soulever les enjeux liés aux nouvelles technologies en mobilisant un nombre foisonnant de rapports et écrits académiques.